



Le Loroux-Bottereau

# Projet Educatif De Territoire 2017 - 2020

## Commune du Loroux-Bottereau

**Elu référent** : Amélie DAVIOT

Fonction : Adjointe en charge de l'enfance, jeunesse, et vie scolaire

Adresse : Hôtel de Ville – 14 place Rosmadec – 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU

Téléphone : 02 51 71 91 08

Adresse électronique : [secretariat@loroux-bottereau.fr](mailto:secretariat@loroux-bottereau.fr)

**Coordination technique du projet** : Cécile BEZIER

Fonction : Coordinatrice du pôle services à la population

Adresse : Hôtel de Ville – 14 place Rosmadec – 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU

Téléphone : 02 51 71 58 46

Adresse électronique : [dir.population@loroux-bottereau.fr](mailto:dir.population@loroux-bottereau.fr)

# Table des matières

1. Périmètre et publics concernés par le PEDT .....	3
1.1 Périmètre.....	3
1.2 Public .....	3
2. Les acteurs mobilisés pour la mise en œuvre du projet.....	4
2.1 Liste des acteurs .....	4
2.2 Acteurs organisateurs et responsables des activités proposées dans le cadre du PEDT.....	5
2.3 Le rôle des familles (parents et enfants) .....	5
3. Pilotage du projet .....	6
3.1 Le comité de pilotage : la structure de pilotage.....	7
3.2 Les groupes de travail.....	8
3.3 Modalités d'échanges et d'information auprès des familles .....	10
4. Méthode, objectifs, évaluation .....	11
4.1 Etat des lieux et analyse des besoins .....	11
4.2 Objectifs éducatifs actualisés du PEDT.....	12
4.3 Transmission des valeurs républicaines et exercice de la citoyenneté.....	12
4.4 Articulation avec les projets d'école .....	13
4.5 Articulation du PEDT avec les dispositifs existants .....	13
5. Éléments prévus pour réaliser l'évaluation du projet lors des prochaines années .....	14
5.1 Les principaux enjeux de l'évaluation du PEDT.....	14
5.2 Les indicateurs retenus .....	14
5.3 La méthode retenue pour l'évaluation.....	15
6. Actions et activités .....	16
6.1 Lien avec les familles .....	16
6.2 Nature des activités.....	16
7. Autres actions prévisionnelles du PEDT .....	18
7.1 Périmètre de ces actions .....	18
7.2 Présentation des actions envisagées.....	19
7. Annexes .....	20

# 1. Périmètre et publics concernés par le PEDT

## 1.1 Périmètre

Tous les enfants inscrits dans un établissement scolaire de premier et second degré implanté sur la commune du Loroux-Bottereau.

Territoire en zone prioritaire : Le Loroux-Bottereau est éligible à la Dotation de Solidarité Rurale cible (DSR).

## 1.2 Public

### 1.2.1 Nombre d'élèves

Niveaux	Public	Privé	Total
Niveau maternelle Moins de 3 ans	6	6	6
Niveau maternelle Entre 3 et 5 ans	196	162	382
Niveau élémentaire	364	309	673
Niveau secondaire	567	770	1 267
<b>TOTAL</b>	<b>1 133</b>	<b>1 247</b>	<b>2 380</b>

### 1.2.2 Listes des établissements

- Ecole maternelle publique Maxime Marchand
- Ecole élémentaire publique Maxime Marchand
- Ecole maternelle privée Sainte-Anne
- Ecole élémentaire privée Saint-Jean-Baptiste
- Collège public Auguste Mailloux
- Collège privé Notre-Dame

### 1.2.3 Nombre d'établissements

Etablissements	Publics	Privés	Total
Ecoles maternelles	1	1	2
Ecoles élémentaires	1	1	2
Etablissements secondaires	1	1	2

## 2. Les acteurs mobilisés pour la mise en œuvre du projet

### 2.1 Liste des acteurs

#### 2.1.1 Partenaires institutionnels

- Municipalité du Loroux-Bottereau
- Etablissements scolaires situés sur la commune
- Conseil Départemental de Loire-Atlantique
- CCSL (Communauté de Communes Sèvre et Loire)
- DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

#### 2.1.2 Partenaires associatifs

- Les associations partenaires pour le Relais Sports et Loisirs, qui peuvent être amenées à varier selon les années : Art Tempo, Loire Divatte Roller, Loire Divatte Escalade, LLOSC, Association Sportive Badminton Lorousaine, Basket Club Lorousain, Cepolo, Espace Divaquatic, Escrime, Animation Sportive Départementale
- Les associations de parents d'élèves des établissements scolaires
- Une association proposant des actions en enfance-jeunesse et parentalité : Pluri'L.

#### 2.1.3 Services de la collectivité territoriale

- Service scolaire (organisation de l'animation du temps méridien, travail sur le passeport des règles de vie...)
- Service animation (lien avec des animations communales. Ex : Cup Song lors de la fête de la musique)
- Service communication (réalisation des supports de communication pour information aux familles, reportages, articles dans le magazine municipal)
- Médiathèque municipale du Loroux-Bottereau (animations en lien avec les écoles ou la Maison de l'Enfance)
- Maison de l'Enfance du Loroux-Bottereau (en charge du multi-accueil et des accueils périscolaires et de loisirs pour les secteurs enfance et jeunesse)

#### 2.1.4 Autres partenaires

- Les parents d'élèves (via consultation des parents d'élèves, par contact direct auprès des Directeurs d'Etablissement ou du service scolaire de la commune)
- Enfants et jeunes qui seront à l'initiative d'actions et de projets citoyens
- Habitants de la commune qui souhaitent s'impliquer dans des projets

## 2.2 Acteurs organisateurs et responsables des activités proposées dans le cadre du PEDT

### 2.2.2 Organisation des temps périscolaires et extrascolaires

Les temps dits périscolaires comprennent l'accueil du matin et du soir avant et après le temps scolaire. Depuis l'été 2018, un décret définit le temps d'accueil du mercredi comme du temps périscolaire également. Ainsi, l'importance de la continuité éducative sur le Mercredi est confirmée et sera pleinement considérée par les acteurs du PEDT.

Les temps dits extrascolaires comprennent l'accueil de loisirs des vacances scolaires.

Depuis septembre 2018, la commune a repris la gestion directe du multi-accueil (0-3 ans), de l'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs (3-13 ans) ainsi que l'accueil des jeunes (14-18 ans), au sein de la Maison de l'Enfance du Loroux-Botttereau.

Le comité de pilotage du PEDT, composé d'élus, des acteurs de l'éducation, des associations de parents d'élèves et des techniciens de la commune, se réunit au minimum trois fois par an pour discuter des orientations concernant l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires.

### 2.2.3 La formation des acteurs intervenants au sein du PEDT

Plusieurs besoins ont été identifiés concernant la formation des acteurs du PEDT, et des actions de formation en conséquence sont prévues dans le PEDT pour 2017-2020 :

- Formation sur les règles de vie, la sanction, et l'autorité positive pour l'ensemble des acteurs éducatifs représentés au sein du COPIL (parents, animateurs municipaux ou associatifs, enseignants...)
- Formation à la sensibilisation au handicap pour l'ensemble des acteurs éducatifs, ou à l'utilisation de mallettes pédagogiques autour du handicap
- Formation pour les agents municipaux avec les Francas sur la gestion d'un groupe d'enfants.

Par ailleurs, un temps de coordination du PEDT a été formalisé et valorisé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, comprenant des temps d'information et de formation, pour assurer un meilleur pilotage du projet.

## 2.3 Le rôle des familles (parents et enfants)

### ***Dans la détermination des actions, le suivi du PEDT de manière générale***

Les groupes de travail thématiques sont ouverts aux habitants de la commune, ainsi qu'aux enfants et jeunes, qui souhaiteront s'impliquer dans la réflexion sur le projet éducatif et dans la mise en place d'actions concrètes.

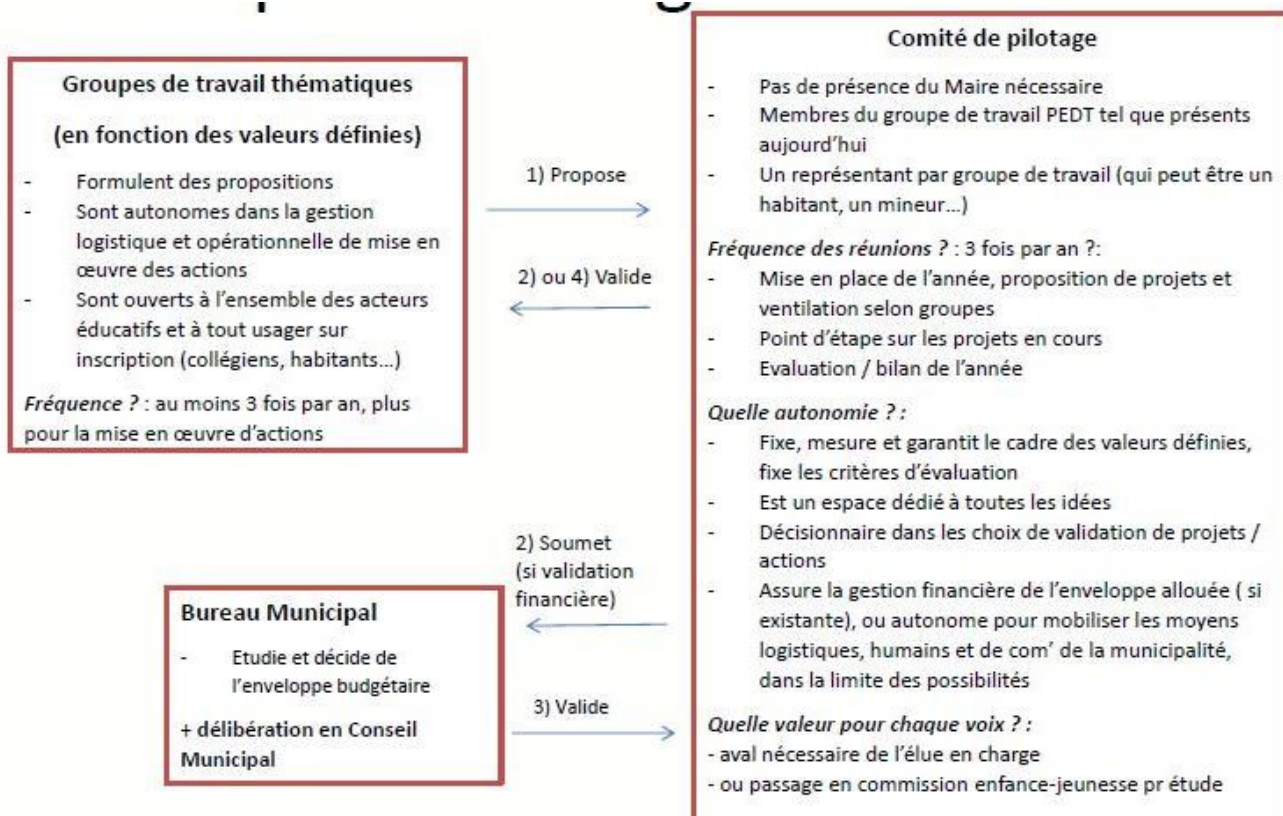
### ***Au sein de la Maison de l'Enfance***

L'implication des parents d'élèves, des enfants et des jeunes au sein du projet pédagogique et des activités de la Maison de l'Enfance est encouragée lors de réunions périodiques de bilan, ainsi que sur des événements ponctuels.

De manière générale, le comité de pilotage du PEDT engage une réflexion sur les meilleures façons d'intégrer et d'informer les familles sur l'action éducative sur le territoire.

### 3. Pilotage du projet

Le pilotage du projet est coordonné par le pôle services à la population de la commune du LOROUX-BOTTEREAU. L'articulation et la gouvernance du PEDT a été définie selon le modèle présenté ci-dessous.



### 3.1 Le comité de pilotage : la structure de pilotage

#### ➤ **Rôles et attributions**

Un groupe de pilotage PEDT est constitué de l'ensemble des acteurs du territoire souhaitant intégrer une thématique du groupe identifiée par les besoins des enfants et jeunes du Loroux-Bottereau. Ce groupe a vocation à travailler sur les valeurs et projets éducatifs du territoire d'une manière globale.

#### ➤ **Composition**

Ce groupe est constitué de :

- 4 représentants des établissements scolaires (2 écoles primaires, 2 collèges)
- Associations sportives et culturelles locales souhaitant l'intégrer
- Des représentants de la Maison de l'Enfance du Loroux-Bottereau organisant l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs, le foyer ados et la petite enfance sur la commune du Loroux-Bottereau
- 4 représentants des associations de parents d'élèves des écoles de la commune (2 APEMM et 2 APEL)
- 2 représentants des associations de parents d'élèves des collèges de la commune (FCPE, APEL)
- 2 représentants de l'école privée (OGEC et ASEM)
- Représentants de l'association Pluri'L
- Municipalité : Elus de la commission enfance, jeunesse et vie scolaire, 1 représentante des ATSEM de l'école maternelle publique, 1 coordinateur du pôle services à la population
- Partenaires institutionnels (conviés selon l'ordre du jour) : DSDEN, IEN de circonscription, technicienne de secteur CAF, DDCS

#### ➤ **Modalités de fonctionnement**

Le groupe se réunit au minimum 3 fois par année scolaire :

- en septembre / octobre : mise en place de l'année scolaire, point sur les projets à mener selon les groupes thématiques
- en janvier/ février : point d'étape sur les projets en cours
- en mai/ juin : évaluation/ bilan de l'année, proposition d'actions pour la prochaine année scolaire

## 3.2 Les groupes de travail

Des sous-groupes de travail ont vocation à définir les actions concrètes d'une thématique identifiée par le groupe PEDT ou induite par le cadre légal.

### Les groupes de travail thématiques

#### ➤ **Rôles et attribution**

Trois groupes de travail sont mis en place afin d'élaborer, mettre en œuvre et réaliser le suivi du projet selon des thématiques, sur la période 2017-2020.

Dans l'objectif d'ouvrir la réflexion aux familles et à d'autres acteurs sur le territoire, ces groupes de travail sont ouverts aux habitants qui souhaiteraient participer à la réflexion et à la mise en place d'actions.

#### ➤ **Composition**

Suite au travail de fond concernant les valeurs et les objectifs du PEDT, les membres du COPIL ont acté la création de 3 groupes de travail thématiques, composés comme suit en juin 2017 (composition susceptible d'évoluer) :

#### **Co-construction des règles de vie**

- 1 élu de la commission enfance-jeunesse
- 1 responsable de la vie scolaire de la commune
- 1 ATSEM de l'école maternelle Maxime Marchand
- 2 représentants de l'école maternelle Maxime Marchand
- 1 représentant de l'école élémentaire Maxime Marchand
- 1 représentant de l'école Sainte-Anne / Saint-Jean Baptiste
- 1 représentant du collège Auguste Mailloux
- 1 représentant de la Maison de l'Enfance
- 1 représentant par association communale dont les statuts évoquent une thématique en lien avec la co-construction des règles de vie

#### **Développement de l'autonomie / accès à la citoyenneté**

- 2 élus de la commission enfance-jeunesse
- 1 représentant de l'école élémentaire Maxime Marchand
- 1 représentant de l'école élémentaire privée Saint Jean Baptiste
- 1 représentant du collège Auguste Mailloux
- 1 représentant du collège Notre-Dame
- 1 DDEN
- 1 habitant de la commune du Loroux-Bottereau
- 1 représentant de la Maison de l'Enfance
- 1 représentant par association communale dont les statuts évoquent une thématique en lien avec l'autonomie / l'accès à la citoyenneté

#### **Sensibilisation à la différence**

- 1 élu de la commission enfance-jeunesse
- 1 à 3 parents d'élèves de l'école publique
- 1 parent d'élèves de l'école privée
- 1 enseignant de l'école élémentaire Maxime Marchand
- 1 enseignant de l'école élémentaire Saint Jean-Baptiste
- 1 représentant de la Maison de l'Enfance
- 1 représentant par association communale dont les statuts évoquent une thématique en lien avec la sensibilisation à la différence

Des réflexions sont en cours pour la création d'un groupe de travail qui aborderait la continuité entre les projets d'écoles et les projets pédagogiques de la Maison de l'Enfance.

D'autre part, le COPIL exprime une volonté partagée d'intégrer la thématique environnementale au PEDT. Les réflexions sont en cours.



➤ **Modalités de fonctionnement**

La méthodologie suivante est adoptée :

- Chaque groupe de travail a un référent, qui est en charge de l'animation des réunions de son groupe (convocation des membres, rédaction des comptes rendus, désignation d'un « rapporteur », etc...)

- Les acteurs constituant un groupe de travail sont issus du groupe PEDT. Ils choisissent d'intégrer un groupe de travail selon l'intérêt qu'ils portent à la thématique définie. Toutefois, il sera remarqué qu'il s'agira d'un représentant de l'entité et non nécessairement de la même personne physique afin de ne pas solliciter de manière trop importante les acteurs et d'établir un fonctionnement sur le long terme. L'objectif est également d'atteindre la meilleure représentativité possible des différents acteurs (dans l'idéal un maximum de structures devant être représentées: élus de la municipalité, représentants de la Maison de l'Enfance, enseignants, parents d'élèves, etc...)

- Les groupes de travail devront être constitués de 10 à 12 personnes au maximum. Ouvrir l'accès à 3 ou 4 habitants, et à des membres extérieurs (ex: associations, représentants d'élèves, habitants, etc..). Une communication est faite à destination des habitants afin qu'ils puissent s'inscrire dans un groupe de travail, et les membres du COPIL PEDT peuvent solliciter des personnes ressources extérieures.

- les groupes de travail se réunissent au moins 3 fois par an, en amont des COPIL, lors desquels ils soumettront les actions travaillées, avec la possibilité d'inviter un membre du groupe de travail qui n'appartient pas au COPIL PEDT comme « rapporteur » du projet.

Lors de ce COPIL, les membres vérifieront l'adéquation des projets aux valeurs et objectifs du PEDT, et décideront de la validation des actions à mener sur l'année scolaire à venir, puis procéderont à leur évaluation

- Chaque groupe de travail a la responsabilité de la mise en place opérationnelle de ses actions.

### 3.3 Modalités d'échanges et d'information auprès des familles

Des informations sur les activités mises en place peuvent être véhiculées par voie de presse, par le bulletin officiel ou les publications municipales de la commune.

Des « info-familles » diffusées dans les cartables des élèves viennent compléter l'information.

Les familles peuvent directement participer aux 3 groupes thématiques.

De manière générale, le comité de pilotage du PEDT réfléchit à améliorer l'intégration et l'information des familles sur l'action éducative sur le territoire.

## 4. Méthode, objectifs, évaluation

### 4.1 Etat des lieux et analyse des besoins

#### 4.1.1 Bilan des trois premières années du PEDT

Cf. annexe n°1: Bilan PEDT 2014-2017

#### 4.1.2 Etat des lieux et analyse des besoins

##### ➤ **La mobilisation des acteurs**

A l'élaboration du précédent PEDT, marqué par la réforme des rythmes scolaires et par un travail de concertation sur l'organisation des TAP, les acteurs ont travaillé sur la définition d'un socle commun pour assurer un fonctionnement viable de l'organe de pilotage du PEDT : valeurs et objectifs communs, mode de gouvernance déterminé,

En 2017, les acteurs éducatifs manifestent le besoin de se mobiliser sur des actions concrètes, afin de travailler réellement ensemble et de voir se traduire sur le terrain des effets auprès des enfants et des jeunes du territoire, au-delà de l'organisation des TAP.

##### ➤ **Les besoins répertoriés pour les enfants et les jeunes**

Suite au bilan et aux premières actions menées lors de la convention 2014-2017, les besoins suivants ont été répertoriés :

- Apporter à l'enfant un cadre de règles de vie cohérent entre les différents temps de sa journée, selon les intervenants éducatifs, afin de continuer à permettre une identification claire des intervenants
- Continuer à susciter la découverte via des activités culturelles et de loisirs, en faisant perdurer la gratuité pour tous et l'accessibilité à tous
- Développer la participation des enfants aux décisions, aux projets : valeurs de citoyenneté
- Faciliter la transition primaire-secondaire

##### ➤ **Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT**

- Des partenariats existants entre les acteurs éducatifs intervenant sur les différents temps de vie de l'enfant qui placent l'enfant, le jeune au cœur de l'organisation
- Richesse du tissu associatif local
- Proximité et diversité des lieux d'activités
- Phases de transition cohérentes sur temps scolaire

##### ➤ **Contraintes du territoire**

- Horaires des transports scolaires organisés par la Région, en lien avec la Communauté de communes. Aménagement des autres temps en conséquence.
- Pas d'équipements sportifs à proximité de l'école privée, et nécessité d'aménager d'autres locaux, ce qui rend difficile la pratique de certaines activités et la défection de certains intervenants.
- Maison de l'Enfance : Etablissement recevant du public limité à 300 enfants le soir. Utilisation de locaux scolaires ou d'autres équipements municipaux pour accueillir davantage d'enfants en périscolaire, ce qui crée des contraintes d'organisation ainsi que de trajets.
- Accroissement rapide des effectifs pour les activités en TAP et périscolaire, qui conduit à une lourdeur d'organisation, et à une adaptation des lieux en conséquence.

## 4.2 Objectifs éducatifs actualisés du PEDT

Lors du travail mené avec Animation Rurale 44, les membres du COPIL PEDT ont actualisé les objectifs éducatifs. Ces objectifs sont partagés par les partenaires pour les trois prochaines années.

### Citoyenneté :

- 1-Créer des espaces de participation et de décision
- 2 -Valoriser le bien commun (Environnement, Ressources locales)

### Vivre ensemble :

- 1-Apprendre à vivre avec des règles communes
- 2- Apprendre à communiquer (parler, savoir émettre son avis / l'écouter, accepter la parole de l'autre / l'échange, savoir débattre)
- 3-Apprendre à respecter (Les différences (handicap, couleur de peau, origine, religion...)) / Le rôle des adultes / Savoir gérer les conflits)

### Cohérence éducative :

- 1-Travailler sur un cadre commun (Repère de temps et de lieux, Règles de vie avec une base commune)
- 2-Favoriser l'interconnaissance des acteurs éducatifs (Renforcer les échanges, Savoir connaître comprendre le rôle de tous)
- 3-Identifier des intérêts et des pistes d'actions communes

## 4.3 Transmission des valeurs républicaines et exercice de la citoyenneté

### 4.3.1 Traduction dans le PEDT 2014-2017

- Mettre en place des instances de concertation de l'enfant : commission des repas par exemple au niveau des enfants de l'école
- Favoriser la connaissance des institutions : visites de la Mairie pour les délégués de CM2 et des élèves des collèges, avec l'accueil en Mairie par un élu.
- Transmettre des valeurs de vivre-ensemble et d'acceptation des différences : règles de vie mises en place par l'ensemble des acteurs éducatifs

### 4.3.2 Une réaffirmation dans les projets à venir pour 2017-2020

La transmission des valeurs républicaines et l'exercice de la citoyenneté est réaffirmée dans le PEDT 2017-2020, au sein des 3 groupes de travail :

- **co-construction des règles de vie** : travail des équipes enseignantes, municipales du temps du midi, et d'animation du temps périscolaire, autour de 3 axes : le respect de soi, le respect des autres, le respect de son environnement, selon les règles de la république
- **sensibilisation à la différence** : travail sur l'acceptation des autres
- **groupe de travail spécifique sur l'accès à la citoyenneté**, afin d'inciter les enfants et jeunes à développer des projets citoyens, et les soutenir dans cette démarche. Réflexion sur la création d'instances participatives, qui restent à définir.

## 4.4 Articulation avec les projets d'école

La cohérence avec les projets d'école, qui n'a pas pu être mise en place en amont du PEDT en 2014, du fait de la temporalité différente du projet, a incité les acteurs du PEDT à réfléchir pour la prochaine convention à son articulation, selon les thématiques identifiées dans le cadre des groupes de travail.

L'articulation avec les projets d'école se fait dans les domaines suivants :

### Ecoles maternelle et élémentaire Maxime Marchand :

- travail sur les règles de vie – travail en collaboration avec la municipalité et la Maison de l'Enfance à l'élaboration d'un socle commun de règles de vie

### Ecole élémentaire Maxime Marchand :

- Se repérer dans son parcours scolaire, s'impliquer dans un projet ⇒ développement de projets citoyens (identification des projets à poursuivre en 2017)

### Ecole maternelle et élémentaire Ste Anne / St Jean Baptiste :

- Travail sur le vivre-ensemble « Grandir et s'enrichir dans la différence... » → mise en place d'actions sur la sensibilisation à la différence avec l'école publique

### Collège public Auguste Mailloux et collège privé Notre-Dame :

- citoyenneté → priorisation des projets pour les années à venir autour de l'accès à la citoyenneté, en lien avec les actions mises en place par le CESC, action civique.... Incitation au développement de l'engagement civique et solidaire, développer l'engagement et l'investissement des élèves dans la vie citoyenne, croiser le travail sur les règles de vie entre les différents acteurs éducatifs.

## 4.5 Articulation du PEDT avec les dispositifs existants

La mise en place du PEDT a été élaborée suite à la réforme des rythmes scolaires, il n'existait pas de Projet Educatif Local sur la commune auparavant.

L'importance accordée à la cohérence éducative, ainsi qu'au lien entre les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires est pris en compte dans l'élaboration du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocation Familiale. Le CEJ est en cours de renouvellement pour 2017-2020 suite à la municipalisation des services d'accueils périscolaire et extrascolaire pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Les axes du CEJ précédent sont maintenus :

- attention au respect du rythme de l'enfant : maintien du Relais Sport et Loisirs sur le temps de l'APS vers des activités extrascolaires afin de diminuer la journée de l'enfant
- facilitation des démarches et de la communication envers les familles : mise en place de systèmes de réservation par internet, assouplissement des conditions de réservation et d'annulation, facturation à la consommation pour le périscolaire
- attention apportée à la formation des animateurs (BAFA/ BAFD)
- reconnaissance du rôle de la coordination PEDT

## 5. Éléments prévus pour réaliser l'évaluation du projet lors des prochaines années

### 5.1 Les principaux enjeux de l'évaluation du PEDT

Les enjeux de l'évaluation du PEDT sont les suivants :

- s'assurer de la bonne cohérence éducative entre les acteurs concernés par sa mise en œuvre et que chaque acteur s'y retrouve
- identifier des pistes d'amélioration et apporter des ajustements dans la démarche, affiner les procédures
- vérifier si les actions poursuivies ont bien atteint les objectifs fixés - redéfinir les objectifs si nécessaire
- développer l'adhésion autour du projet
- renforcer la communication des actions auprès des partenaires et des familles

### 5.2 Les indicateurs retenus

#### 5.2.1 Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'enfants inscrits dans les différentes actions
- Nombre d'actions retenues et menées à terme durant les 3 ans, nombre d'enfants touchés par ces actions

#### 5.2.2 Indicateurs qualitatifs

- Degré de satisfaction des enfants/jeunes par rapport à l'activité proposée et à l'intervenant, par différents acteurs (municipalité, association, parents d'élèves)
- Degré de satisfaction et orientation des familles relatives à l'organisation, aux locaux et équipements, aux horaires, à la sécurité, à la communication, aux services ou contraintes annexes (institutionnelles, familiales, associatives)
- Degré de satisfaction des intervenants concernant l'organisation, les locaux mis à disposition et la coordination
- Degré de satisfaction des membres du COPIL concernant les groupes de travail thématiques et la coordination du projet
- Indicateurs qualitatifs concernant les actions mises en place sur les groupes thématiques, action par action
- Transversalité des actions menées (implication de plusieurs membres différents de la communauté éducative : associations, municipalité, établissements scolaires...)

## 5.3 La méthode retenue pour l'évaluation

### 5.3.1 Qui évalue ?

- **Maîtrise d'œuvre** : le comité de pilotage - fixe les enjeux et objectifs de l'évaluation, le calendrier, valide les éléments de l'évaluation
- **Maîtrise d'ouvrage** : le technicien en charge de la coordination du PEDT qui synthétise et réalise / fait réaliser l'évaluation auprès :
  - > des enfants (au fur et à mesure des activités / actions)
  - > des intervenants
  - > des élus et des services
  - > des parents d'élèves
  - > des associations
  - > des enseignants

### 5.3.2 Quand, quoi et comment évalue-t-on ?

- **chaque année lors d'une réunion du COPIL en mai /juin : bilans intermédiaires**
  - Pour les actions menées lors de l'année scolaire en cours
    - ✓ présentation par chaque groupe de travail de l'évaluation de son/ses actions, selon les indicateurs définis pour son action (**cf. pièce jointe n°2 - modèle de fiche-action**), et en réponse aux questions suivantes :
      - l'action programmée a-t-elle eu lieu ?
      - les objectifs de l'action sont-ils atteints ?
    - ✓ pour l'évaluation des actions, le public concerné par ces actions sera directement consulté (enfants, jeunes...) sur sa satisfaction, au moment de l'action ou dans un délai d'un mois après l'action, via une enquête de satisfaction ou un recueil directement par l'intervenant
    - ✓ synthèse par la coordination des bilans de chaque action, afin d'analyser les effets produits et apprécier l'efficacité des actions au vu des objectifs fixés à l'échelle du PEDT
      - Les actions qui ont été menées sont-elles pertinentes au regard du projet, des différents acteurs, du public touché ?
  - sur le suivi et l'organisation des actions
    - ✓ préparation des comptes rendus des groupes thématiques entre les différents acteurs et présentation en COPIL
    - ✓ mesure de la satisfaction des membres du COPIL sur la coordination du PEDT et l'implication des différents acteurs
- **6 mois avant la fin de la Convention 2017-2020**
  - pour un bilan de l'ensemble des actions et de la démarche globale
    - ✓ présentation d'un bilan par le coordinateur PEDT, synthèse des bilans annuels
    - ✓ présentation en commission et en Bureau Municipal : retour des élus sur la démarche, les orientations
  - pour un état des lieux des besoins identifiés en vue d'un prochain PEDT

## 6. Actions et activités

### 6.1. Liens avec les familles

Mode d'inscription aux activités périscolaires proposées		
A l'année OUI	Trimestriel OUI	Modulable (préciser) Via le portail famille, inscription ou annulation la veille pour le lendemain

Tarifs			
Gratuit	Payant OUI	Payant pour certaines activités (lesquelles) -	Payant pour certains temps d'accueil après la classe (lesquels) :
	Quotient familial OUI	Quotient familial OUI / NON	Quotient familial OUI / NON
	Tarif : voir document barème	Tarif	Tarif

### 6.2 Nature des activités

*Les activités ci-dessous sont proposées sur le temps d'accueil périscolaire du lundi au vendredi (mercredi inclus)*

Activités/actions prévisionnelles	Créneaux horaires envisagés	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organistrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré JS	
						N O N	O U I
<i>Ateliers : lecture, d'expression, autogéré (jeux de construction, de société)</i>	<i>07h30-8h20</i>	<i>Maison de l'enfance</i>	<i>3-10 ans</i>	<i>Mairie</i>			<i>X</i>
<i>Ateliers : lecture, bricolage, jeux extérieurs...</i>	<i>11h45-13h45</i>	<i>Ecole primaire</i>	<i>3-10 ans</i>	<i>Mairie</i>		<i>X</i>	
<i>Ateliers : créatifs/artistiques, de découverte, physique (jeux extérieurs), expression, autogérés (jeux de construction, de société...)</i>	<i>16h20-19h00  (les activités commencent après le goûter à partir de 17h15)</i>	<i>Maison de l'enfance Et Espace de la gare</i>	<i>3-10 ans</i>	<i>Mairie</i>			<i>X</i>
<i>Relais Sport et Loisirs « RSL » : enfants inscrits à l'accueil puis emmenés et recherchés à leurs lieux de sports (tous proches)</i>	<i>16h30-19h00</i>	<i>Maison de l'enfance</i>	<i>6-10 ans</i>	<i>Mairie</i>			<i>X</i>

**Taux d'encadrement et qualification des intervenants respectent la réglementation en vigueur: OUI – NON**  
1 pour 14 – 6 ans / 1 pour 18 enfants + 6ans

**Capacité d'accueil périscolaire : 300**



**Les temps et déplacements** (cocher les cases concernées)

Matin			Midi			Soir juste après l'école			Soir plus tard			Mercredi			Samedi		
1	2 x	3	1 x	2	3	1	2 x	3 x	1	2	3	1	2 x	3 x	1	2	3
a	B x	c	A x	b	c	a	B x	c	a	b	c	a	B x	C x	a	B	c

1 : garderie ou accueil non déclaré      2 : accueil déclaré JS      3 : activités associatives ou spécialisées  
a : dans l'école      b : proche, déplacement à pied      c : transport nécessaire

**Des activités périscolaires se déroulent dans des locaux scolaires : OUI - NON**

et plus particulièrement dans des salles de classes : OUI - NON

Et si OUI, y a-t-il une charte de bonne utilisation des locaux scolaires? Si OUI merci de la joindre en annexe

**Un protocole de transfert des enfants et de transition entre les temps scolaire et périscolaire est rédigé :**

**OUI -NON** Si OUI merci de le joindre en annexe

## 7. Autres actions prévisionnelles du PEDT

### 7.1 Périmètre de ces actions

#### 7.1.1 Articulation avec les activités extrascolaires

Dans le cadre du PEDT 2017-2020, une articulation est prévue avec les activités extrascolaires, notamment via le développement du Relais Sport et Loisirs.

Ainsi, afin de ne pas augmenter le temps de la journée de l'enfant et de répondre à un besoin exprimé par les familles, la Maison de l'Enfance maintient le « Relais Sport et Loisirs », mis en place avec l'association Pluri'L en 2016.

Le relais est organisé par les équipes municipales de la Maison de l'Enfance en partenariat avec certains clubs, associations et services du territoire.

Ce dispositif permet aux enfants de pratiquer une activité de loisirs sur le temps périscolaire. Les enfants sont accompagnés à l'aller et au retour de leur activité par les animateurs municipaux de la Maison de l'Enfance.

Ce service répond aux objectifs suivants :

- Favoriser l'accès aux sports et aux loisirs
- Améliorer la fin de journée de l'enfant, avec moins d'interlocuteurs et une journée réduite en favorisant la mise en place des premiers créneaux d'activité aux environs de 17 heures

#### 7.1.2 Articulation avec les établissements du secondaire

Les membres du comité de pilotage ont été attentifs à travailler le lien avec les établissements du secondaire dans le projet d'actions pour 2017-2020. Les établissements secondaires sont partie prenante d'actions éducatives qui seront mises en place sur les prochaines années scolaires.

Cela se traduit notamment dans la participation active des établissements du secondaire au groupe de travail « accès à la citoyenneté », au travers de la réflexion sur l'accompagnement de projets citoyens, et l'intérêt de travailler le lien entre l'école et le collège via ses projets.

Par ailleurs, un travail de passerelle est mené entre le collège et la Maison de l'Enfance qui gère un atelier 10-13 ans et un foyer ado.

Les acteurs du PEDT s'entendent sur une volonté forte de développer cette articulation avec les établissements du secondaire.

## 7.2 Présentation des actions envisagées

Les 3 groupes de travail thématiques ont réfléchi à des actions à mener entre 2017 et 2020.

### 7.2.1 Groupe « Accès à la citoyenneté »

Le groupe de travail a rencontré les établissements scolaires de la commune afin d'échanger sur les projets citoyens des élèves.

Le groupe de travail a identifié les objectifs suivants, gradués dans le temps :

- pouvoir **donner un coup de pouce** à certains projets, afin que les élèves puissent mener à bien un projet qui leur tient à cœur – être un facilitateur
- déterminer et **soutenir un projet commun**, qui pourrait être lié à l'environnement, au tri des déchets (préoccupation qui se retrouve dans tous les établissements scolaires)
- réfléchir à la pertinence de la **formation d'un Conseil Municipal d'Enfants et/ou de Jeunes** (ou de soutenir la création d'une Junior Association)

Il paraît pertinent de travailler à 2 échelles :

- le court terme : soutien d'un projet sur une année scolaire, qui corresponde au mandat des élèves, qui seront impliqués et qui doivent rester motivés
- le moyen terme : réflexion sur un projet commun, en étant vigilant à ne pas « perdre » les élèves de CM1-CM2 qui entreraient ensuite au collège.

### 7.2.2 Groupe "Sensibilisation à la différence"

Actions	Pertinence	Prérequis	Planifié pour le
<b>Journée atelier avec OREA</b>	Oui pour un niveau de primaire, ou pour plusieurs classes.  Pourrait être intégré aux projets d'écoles.	Echange entre les 2 écoles élémentaires et le groupe de travail pour déterminer un niveau de classes. Voir quel enseignant pourrait suivre le projet à l'école privée. Contact avec d'autres intervenants : animation sportive départementale, associations...	Réunion en sept / oct 2017  Action en décembre 2017
<b>Baskin au SMOUF</b>	S'inscrit bien dans les objectifs du SMOUF pour l'année prochaine	Invitation groupe de travail à la prochaine commission SMOUF du 12/06	SMOUF printemps 2018
<b>Utilisation de la Handi mallette</b>	Peu d'intérêt sans formation, risque d'être sous exploitée – avoir un ou deux animateurs Pluri'L formés	Connaître le coût global pour l'acquisition de la mallette + intervenants de l'association (combien de personnes, modalités des interventions....) ?	A mettre en parallèle avec les ateliers en déc 2017

### 7.2.3 Groupe "Construction des règles de vie"

Actions	Pertinence	Prérequis	Planifié pour le
<b>Affichage commun des règles de vie</b>	Importance d'une harmonisation des règles de base, communes à tous.	Partir du travail existant réalisé par l'ensemble des structures (écoles, associations, Mairie...). Réfléchir à une communication pertinente et parlante sous forme de logo, dessins... Modification du passeport de l'école élémentaire.	Rentrée 2017
<b>Organisation d'une conférence publique sur le thème : règles / sanctions/ autorité positive</b>	Intérêt de l'ensemble des acteurs pour ces questions. Problématique qui touche les enseignants et les parents également.	Se renseigner sur le coût d'une intervention (ex : Agnès Dutheil) pour une soirée au Palais des Congrès par exemple. Contacter l'APPEL.	Année scolaire 2017/2018
<b>Organisation d'une formation commune pour les professionnels</b>	Intérêt des acteurs pour la formation mais difficulté dans la mise en œuvre : heures à dégager en journée difficile pour les enseignants et les parents.	Voir quels sont les types de formation possibles, et si certaines peuvent être suivies en MOOC (formations en ligne)	Année scolaire 2017/2018

## 7. Annexes

**Annexe 1** : Bilan PEDT 2014-2017 et ses annexes

**Annexe 2** : Guide pratique pour la rentrée scolaire 2017/2018

**Annexe 3** : Convention type passée avec les associations

**Annexe 4** : Projet pédagogique des TAP 2017-2020